
AN AVEL BRAZ

Commune de Maisons-en-Champagne (Marne)

INSTALLATION CLASSEE POUR L'ENVIRONNEMENT
RUBRIQUES ICPE N° 2980
PROJET EOLIEN DES PERRIERES II

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITATION
PIECE N°0 : LETTRE DE DEMANDE

PIECE N°1A : CERFAS

PIECE N°1B : SOMMAIRE INVERSE

PIECE N°2 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE

PIECE N°3 : ELEMENTS GRAPHIQUES

PIECE N°4 : ETUDE D'IMPACT ET SES ANNEXES

PIECE N°5 : ETUDE DE DANGERS

PIECE N°6 : DROITS SUR LES TERRAINS

PIECE N°7 : ACCORDS /AVIS CONSULTATIFS

PIECE N°8 : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE



Décembre 2020

3, rue de l'Arrivée
75749 Paris Cedex 15

Tél +33 (0)1 44 38 80 00



Monsieur le Préfet de la Marne
Préfecture de la Marne
1 Rue de Jessaint
51000 Châlons-en-Champagne

A Paris, le 18 Décembre 2020.

Objet : Demande d'autorisation environnementale d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - projet éolien des Perrières II - sur la commune de Maisons-en-Champagne (Marne)

Monsieur le Préfet,

En application des articles R512-2 du Code de l'Environnement, je soussigné Thierry de Saint Léger, agissant en tant que gérant de la société Parc Eolien des Perrières II dont le siège social est situé au 3 rue de l'Arrivée 75015 PARIS, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'exercer des activités classées sur la commune de Maisons-en-Champagne.

La société Parc Eolien des Perrières II est une filiale de la société An Avel Braz, producteur d'énergie verte. La Société An Avel Braz s'est positionnée dès 2004 sur le marché de l'éolien, avec une approche industrielle de la recherche de sites, de leur développement et de leur exploitation. Elle compte à l'heure actuelle sept parcs en phase d'exploitation, c'est-à-dire 71 éoliennes construites d'une puissance totale de 170 MW et quatre parcs en construction qui offriront une puissance supplémentaire de 205 MW d'ici 2021. Depuis 2014, la société An Avel Braz s'est recentrée quasi-exclusivement sur la région Champagne-Ardenne.

La Société Parc Eolien des Perrières II développe un projet composé de cinq aérogénérateurs sur la commune de Maisons-en-Champagne. Ce parc constituerait une extension du parc des Perrières.

En tant que représentant de la société d'exploitation Parc Eolien des Perrières II, je sollicite par la présente une autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement pour ce projet éolien.

Les activités sollicitées ont trait à l'exploitation d'installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs (rubrique 2980 des ICPE).

Le projet éolien des Perrières II se compose de cinq aérogénérateurs et trois postes de livraison pour une puissance totale maximale de 22.5 MW. Les modèles retenus pour les aérogénérateurs présentent une hauteur totale maximale de 190 m.

Les capacités techniques et financières de la société d'exploitation Parc Eolien des Perrières II sont présentées dans la pièce n°2 – Description de la demande.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des pièces exigibles au titre des articles R.512-2 et suivants du Livre V, titre 1er du Code de l'environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Conformément à l'article R512-6-3 du Code de l'Environnement – Partie réglementaire – Livre V et par commodité et tenant compte de l'étendue du parc, je sollicite une dérogation pour l'élaboration de plans à l'échelle plus réduite que celle demandée.

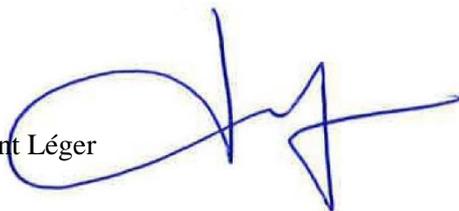
Sont joints à la présente lettre de demande :

- > Pièce n° 1a – CERFAs de demande
- > Pièce n° 1b - Sommaire inversé
- > Pièce n° 2 - Description de la demande
- > Pièce n° 3 - Eléments graphiques
- > Pièce n° 4 - Etude d'impact de l'installation sur son environnement accompagnée de son résumé non technique et ses annexes
- > Pièce n° 5 - Etude de dangers, accompagnée de son résumé non technique, relative aux dangers liés aux activités de l'installation et aux mesures mises en œuvre pour en réduire leurs probabilités d'occurrence ainsi que leurs effets ;
- > Pièce n° 6 - Droits sur les terrains
- > Pièce n° 7 - Avis consultatifs et accords des maires sur la remise en état
- > Pièce n° 8 – Note de présentation non technique du dossier de demande

Vous remerciant par avance des suites que vous voudrez bien donner à la présente demande d'autorisation, nos équipes opérationnelles sont à votre disposition si des renseignements complémentaires vous semblent nécessaires.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Thierry Cazettes de Saint Léger
Gérant

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.